

I682-I697, LES HABITANTS DE ROCHE-EN-FOREZ
SE PLAIGNENT DE LEUR CURE.

Un document trouvé dans les archives de la Diana (3 G 9 N°6) nous apprend qu'à la fin du XVII^{ème} siècle certains habitants de Roche intentèrent un procès à leur curé, messire Jean VERNEY. Ce document, sans doute une pièce du dossier d'instruction, est intitulé *Mémoire des vies et moeurs de monsieur le curé de Roche en partie depuis qu'il est curé dudit lieu*. Les paroissiens reprochaient alors à leur curé de ne pas assurer correctement le service religieux et aussi d'avoir une conduite indigne d'un ecclésiastique. Le document ne porte aucune date mais a été vraisemblablement écrit en 1697 ; Jean Verney était alors curé de Roche depuis déjà 15 ans. Originaire de Noirétable, il devint vicaire de Roche en 1678 puis curé en 1682.

Il lui est d'abord reproché d'avoir "*laissé mourir sans confession, par sa faute pour avoir esté appelé*" 5 personnes de Roche : Pierre Durand, laboureur des Cognères en 1684, Mathieu Durand, valet au Montet, sans doute en 1693, Pierre Durand de Glizieux vers 1693, Mathie Gourou, femme de Pierre GOUROU du Verney, en 1695 et Marguerite Parlet, veuve Thevet, du Bourg, en 1696. Tantôt le curé refuse de se déplacer "*par ayne et animozitté*" ou "*n'y estant voulu aller qu'après disné*", tantôt il est dans l'impossibilité de quitter la cure, "*estant outré de vin*"... De plus dans l'hiver, il va voir une seule fois ses malades, les confesse, leur donne le st sacrement et l'extrême-onction dans le mesme temps".

Le comportement du curé n'affecte pas seulement les personnes âgées ou malades mais tous les paroissiens car celui-ci ne fait en l'année que cinq à six prosnes, ce qui scandallise la paroisse, sans jamais avoir fait, depuis qu'il est curé, aucune explication de l'évangille et ne catéchisme les enfans que quatre ou cinq fois l'année, ce qui fait que la pluspart desdits enfans et mesme partie des habitans ne scavent pas les articles de foy pour n'estre aucunement enseigné.

Jean VERNEY ne se plie pas aux habitudes locales : il ne se transporte pas dans les villages pour aller quérir les morts, les attendans dans le bourg, ne voulant se transporter dans les villages comme font les autres curés du voisinage pour les enterrer, disant que n'y est obligé. Il est même en infraction avec les réglemens diocésains : en 1696, : il a épouzé Pierre Gourou du Verney avec la fille du nommé Giraud de Foin...estant au 3^{esme} et 4^{esme} degré (de consanguinité) et y ayant eu dénonciation de plusieurs particuliers, faute audit curé... car il aurait dû demander une dispense à l'évêché.

Les paroissiens se plaignent aussi que leur curé leur soutire de l'argent. En effet il consomme partie de ses habitans... pour ses droits curiaux leur faisant des fraits excessifs... et se fait payer deux à trois fois la mesme chose, comme en témoignent les quittances. Sa soeur, Marguerite Verney, ayant dû payer 15 ou 20 sols d'impôts à Jean Forest de Foin, le collecteur, par vengeance ledit sieur curé fist contraindre (1) ledit Forest pour deux enfans qu'il nourrissait de quelque particulier de Monthrisson pour leur enterrement, n'ayant pas voulu recevoir l'argent des pères desdits enfans et fist audit Forest par vengeance pour 13 livres tournois de fraits. De plus il jouy des revenus de la prébande appelé des Arnaud (2) et par laquelle prébande il est porté par exprès qu'il doit dire et cellébrer une première messe les jours de festes et dimanches, ce qui n'a jamais esté fait et ne le laisse pas de jouyr journellement des revenus d'icelle qui sont considérables.

Le Curé Verney semble aussi porté sur la boisson : Lhorsk' on le va advertir du décès de quelques particulliers ou pour avoir de remise d'espouzailles (3) ou pour baptesme, il fault que la bouteille marche la première ou bien ils n'y sont pas les bienvenus, les excitant à boire jusques à minuit, ce qui fait qu'il habime partie desdits habitans. Ses moeurs choquent beaucoup les paroissiens : il fait desbauche journallement soit à Montbrison ou dans sa paroisse, ne se couchant la plus grande partie du temps que lhorsk' il est yvre, et passe plusieurs fois l'heure de minuit et cellèbre la sainte messe dans cet estat, ce qui fait qu'il ne confesse pas la moitié de la paroisse le temps de Pasques ou autrement pour se lever à dix heures et n'avoir dit sa messe que après midy, ce qui oblige les habitans d'aller chercher d'autres prestres pour confesser les malades de ladite paroisse, n'ayant jamais voulu aller dans le village de Glizieu pour confesser la femme de Pierre Durand, disant que quand tout périrait qu'il n'iroit point, attendu qu'il faisoit trop mauvais temps... ils furent obligés d'aller quèrir Mre Baptisse... de la cure de Chastelneuf... Un autre cas nous montre que le curé Verney brave même les interdits de la religion : le 1er mars 1697, dans la seconde semaine de caresme, le sieur curé fist chez le nommé Jouanin, hoste (4) dudit lieu de Roche, un baptesme, y disnat, but et mangeat presque toute la journée et, après la pause, il s'en suivit la dance au scandalle de plusieurs particulliers, et jouant de la bosse (5) sur une table avec les doigts, ce qui est contre les ordonnances de Monseigneur l'archevêque...

Cette affaire était du ressort de l'officialité, tribunal dépendant de l'évêché mais, faute de documents, nous ne pouvons pas dire comment elle fut jugée. Toujours est-il que le curé Verney resta à la cure de Roche jusqu'à son décès en 1715.

Jean-Paul SOLEILLANT

- (1) poursuivre en justice.
(2) une prébende est un revenu perçu par le curé d'une paroisse, à charge de célébrer annuellement un certain nombre de messes pour le repos de l'âme du fondateur, ici la famille Arnaud.
(3) autorisation demandée par un conjoint pour la célébration du mariage dans la paroisse de l'autre conjoint.
(4) cabaretier.
(5) jeu d'osselets.

